

Présentation des rapport et avis sur  
« l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous »  
Rapporteur : Didier Robert

Séance plénière du Conseil économique et social

17 juin 2003

Le calendrier de notre assemblée, fait que la présentation du présent avis sera suivie par celle de Monsieur Jean-Claude Pasty sur la mondialisation à visage humain. Permettez-moi de dire, au nom des personnes en situation de grande précarité que nous côtoyons et dont certaines sont présentes aujourd'hui, que cette question de l'abandon de populations entières dans le monde les préoccupe énormément. Alors qu'elles auraient toutes les raisons de s'arrêter sur leur propre difficulté, elles nous interrogent sans cesse sur nos responsabilités au-delà des frontières.

Le Conseil économique et social reprend aujourd'hui l'initiative, directement à cause de la gravité des conditions de vie d'une partie de la population de notre pays. Il le fait en droite ligne d'une question qu'il s'est posée, voici près de vingt ans : pouvons-nous, nous considérer réellement en démocratie, tant que plusieurs millions de personnes demeurent en marge, dans des conditions de vie tellement précaires et accaparantes pour l'esprit, que les libertés civiles et politiques, telles que voter ou habiter dans une commune de son choix, deviennent quasiment lettre morte ? Voilà pourquoi ces nouveaux rapport et avis de la section des affaires sociales ne traitent pas d'un groupe de personnes que l'on se serait résigné à qualifier d'exclues. Ils portent sur le désir de chacun de pouvoir exercer ses droits et responsabilités fondamentales, de telle sorte que des êtres humains ne restent jamais durablement dans une citoyenneté de seconde zone.

L'objectif de respecter pour chacun les Droits de l'homme, ne peut être atteint que par notre mobilisation à tous. Mais afin d'éviter que ce « tous » soit compris comme un ensemble anonyme, nous avons délibérément conduit nos travaux, en recherchant des personnes précises qui, au sein d'organisations à vocation générale dans la société, étaient à l'origine d'innovations. Un certain nombre de celles-ci figurent sous forme de fiches dans le rapport, d'autres sont citées au fil du texte. Il serait tout à fait trompeur de vous dire que ces initiatives sont nombreuses, qu'elles obtiennent le soutien de la base et de la direction de toutes les organisations où elles ont vu le jour, mais, elles montrent, que la mobilisation est possible, puisque certains l'ont entreprise avec succès.

Avant de situer notre travail dans sa continuité et d'en présenter le contenu politique il importe de souligner la nouveauté de l'étape proposée, qui est d'assortir l'avis adressé au Gouvernement d'un avis à nous-mêmes : notre assemblée souhaite donner l'exemple de la mobilisation. Que ce soit de la part des partenaires sociaux, des organisations assurant une mission de service public ou associant l'économie et la solidarité, les implications envisagées sont significatives. En tant que rapporteur je me dois de dire combien ce texte s'est constamment enrichi des contributions de vous tous, tant en termes de propositions que d'engagements. Si vous le permettez je dirai quelques mots demain de la façon dont nous avons conduit ensemble ce travail.

Oui, le Conseil économique et social a été précurseur. Par sa capacité à entendre des points de vue différents, il a permis de faire progresser la réflexion et l'action dans un domaine où les préjugés demeurent nombreux et où l'urgence des situations fait parfois écran à la nécessité de travailler dans la durée, et au niveau de l'ensemble de nos politiques. Mais surtout, le Conseil a permis de mettre un terme à une situation inacceptable, à savoir que sur une question parmi les plus graves, nos sociétés pensaient qu'elles pouvaient trouver les bonnes réponses, en décidant, à la place des personnes concernées, ce qui serait bon pour elles. Joseph Wresinski qui avait vécu lui-même la misère dans sa famille et son milieu social et Geneviève de Gaulle Anthonioz, qui avait vécu pendant la guerre la négation absolue de l'être humain, pouvaient, l'un et l'autre, aider à comprendre la nécessité d'associer, précisément ceux, que nous aurions tendance à exclure, voire à considérer comme inutiles au débat.

C'est donc en sollicitant les absents du débat qu'est apparue dans cette assemblée la nécessité d'une grande loi qui fixe une orientation, un cap. Son contenu s'est élaboré ici, il a été largement repris en juillet 1995 par monsieur Alain Juppé, Premier Ministre, venu prendre connaissance de vos travaux. Fait assez inhabituel, la majorité suivante, sous l'impulsion de madame Martine Aubry, a repris le même projet en l'élargissant et en le renforçant en particulier par un financement plus substantiel.

Depuis le vote de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, de nombreux textes législatifs ou réglementaires ont marqué d'importantes avancées et traduisent dans plusieurs domaines les orientations fixées par cette loi, en particulier la Couverture maladie universelle. Notre travail s'est fondé sur une évaluation croisée approfondie de l'application de ces textes s'appuyant sur le regard de nombreuses instances publiques et privées et naturellement sur des associations de terrain. Le partenariat avec des personnes démunies s'est donc poursuivi. Mais attention, ce dialogue entre des mondes qui ne se côtoient jamais ou rarement dans une relation de réciprocité, peut à tout moment être oublié ou biaisé. L'avis formule des propositions concrètes dans ce

domaine, en particulier de croisement de savoirs et de pratiques entre universitaires, professionnels et personnes ayant un vécu de grande précarité. Ils sont appelés à devenir acteurs ensemble. L'avis demande aussi que soit pleinement reconnu le rôle, auprès du Premier Ministre, du Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion et que soit développé le travail de recherche et d'alerte autour de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Nous nous inquiétons du fait que la seconde évaluation officielle de la loi par le gouvernement ne soit pas encore disponible.

A la lecture du rapport et de l'avis qui vous sont présentés, vous avez pu mesurer la continuité de la réflexion à laquelle nous donnons suite aujourd'hui. Aussi, j'ai choisi de manière symbolique de vous lire quelques phrases manuscrites de Joseph Wrésinski en 1987. Il s'agit de notes non rédigées comme peut en écrire tout rapporteur au fil de l'avancement des travaux :

*« Pour nous il s'agit que la société de demain ne soit pas obligée d'assumer la pauvreté ;*

*La pauvreté d'aujourd'hui doit être combattue dans le cadre de politiques nationales qui traitent de ressources, du logement, de la formation, de l'emploi...*

*ne pas multiplier les mesures spécifiques mais créer un plancher tremplin »*

Et ces mots écrits sur plusieurs notes : *« Mettre un terme à la grande pauvreté »*. Avec une fois cet ajout : *« Je suis convaincu qu'en nous attaquant à sa destruction nous faisons la démarche essentielle à l'enrayement de tout fonctionnement inégalitaire de la société »*.

Madame la Ministre, nos propositions s'adressent au Gouvernement que vous représentez. Sur plusieurs points notre avis est sévère mais délibérément constructif et porteur d'engagements. Lorsqu'il est question de droits aussi fondamentaux que celui d'avoir un toit, de se soigner, de subvenir aux besoins de sa famille mais tout autant, de faire travailler son esprit, d'être reconnu et attendu, lorsque les enjeux sont tels, même en période de faible croissance, et alors que des sommes importantes continuent à être dépensées par ailleurs, notre pays ne peut répondre par une politique de gel et de dégel de crédits. Notre assemblée ne peut comprendre ces annonces successives alors qu'il s'agit souvent de sommes très faibles comparativement à l'ensemble du budget de la nation mais dont nous savons qu'elles sont vitales pour les personnes et structures concernées. Notre inquiétude porte également sur une succession de débats et de décisions qui ont abouti à stigmatiser et à désigner comme coupables des personnes en situation d'extrême précarité. Il n'est pas certain que nous répondions ainsi à l'inquiétude de ceux qui se sentent oubliés bien que ne vivant pas dans la grande précarité.

Nous savons que ces débats et ces mesures ne sont pas le fait des responsables les plus concernés par les questions sociales et, en aucun cas, de vous-même. Nous vous avons entendue à plusieurs reprises et nous respectons votre constante position de solidarité gouvernementale. L'avis du Conseil vient simplement rappeler, mais avec une certaine solennité, que « l'impératif national » de lutter contre l'exclusion au nom du « respect de l'égale dignité de tous les êtres humains » inscrit à l'article premier d'une loi de la République, relève, des plus hautes autorités de l'Etat. Il leur revient d'assurer une impulsion et un pilotage clairs. Cela suppose d'empêcher l'adoption de dispositions inspirées par des courants d'intolérance. Cela suppose de mettre fin aux politiques qui créent des inégalités supplémentaires entre des populations proches, qu'elles soient sans travail ou travailleurs pauvres. Cela demande surtout de renforcer les politiques qui assurent les droits fondamentaux à ceux qui en sont encore privés, en veillant à leur application à l'échelle de l'ensemble du territoire.

C'est en ce sens que se situent nos propositions dont nous vous présentons maintenant l'essentiel.

Dans nos travaux, il nous est apparu que la première priorité devait être le logement, tant la situation est grave aujourd'hui. Ce sont 3 millions d'enfants, de jeunes et d'adultes qui sont aujourd'hui sans logement ou mal logés, dont 86 000 à la rue selon les estimations les plus restrictives. Il nous semble qu'une réelle politique du logement fait aujourd'hui défaut. C'est pourquoi nous demandons qu'une forte impulsion soit donnée à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux. Les travaux en cours au Conseil sur le droit au logement, dans la section du cadre de vie, autour de notre collègue Nicole Prud'homme, préciseront l'importance de l'effort à entreprendre, mais il apparaît d'ores et déjà qu'il devrait au moins se situer au niveau de 130 000 logements par an. Les propriétaires privés sont également appelés à participer à cet effort, par la mise en place d'un conventionnement de solidarité. C'est en fait une véritable négociation qui doit s'engager entre les partenaires concernés afin d'aboutir à des décisions.

Si l'augmentation du nombre de logements sociaux est essentielle, elle ne suffit pas. Des personnes ou familles errent pendant des années entre la rue et des solutions d'hébergement provisoires ou des habitats de fortune, sans qu'on ne leur propose jamais un véritable logement. Il ne s'agit pas de nier les difficultés d'adaptation dans un logement et dans un voisinage, pour quelqu'un qui a connu une longue vie d'errance ou d'habitat précaire. La question est de reconnaître que, plus la vie a fragilisé les personnes, plus elles ont besoin de la sécurité d'un vrai logement pour redémarrer. Leur imposer le passage par des structures collectives d'hébergement provisoire, c'est risquer d'ajouter à la précarité, une

promiscuité de la vie collective, voire la violence qui règne parfois, d'autant plus si les personnes regroupées ont été fragilisées par une longue histoire de misère. C'est pourquoi nos propositions privilégient l'accès immédiat à un véritable logement, assorti de l'accompagnement nécessaire.

« Je veux bien croire qu'un droit au logement existe, disait quelqu'un, mais quand on s'appelle comme nous, les portent se ferment ». Quand le droit au logement est manifestement inappliqué, refusé ou systématiquement différé nous proposons que soient étudiées les conditions de mise en œuvre d'un droit au logement opposable. Il ne s'agit pas de permettre à chacun, quelle que soit sa situation, de réclamer un logement, mais de garantir que toute personne ou famille objectivement prioritaire puisse faire valoir immédiatement auprès des pouvoirs publics son droit à disposer d'un logement décent.

Afin de bien signifier, aux yeux de l'opinion, ce caractère prioritaire du droit au logement et pour assurer une meilleure transparence, nous demandons que soit publié chaque mois, en même temps que les chiffres du chômage, le nombre de demandeurs prioritaires de logement social, à partir d'une exploitation ciblée du numéro unique d'enregistrement départemental.

L'emploi maintenant : la situation demeure difficile pour beaucoup, ce qui n'empêche pas des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. Mais l'accès à l'emploi garantit de moins en moins le passage de la pauvreté sans travail, au travail sans pauvreté et le nombre de travailleurs pauvres augmente. Le sentiment d'inutilité mine les personnes frappées durablement par le chômage, et avec elles leurs familles. Pourtant, leur aspiration à travailler demeure très forte.

Cette aspiration trouve un écho dans l'avis qui vous est présenté. Les engagements que se proposent de prendre les partenaires sociaux dans le cadre du projet d'avis revêtent une grande importance. Ils prévoient que soit davantage prise en compte la problématique de l'exclusion dans le dialogue social existant et que soient développées les relations entre partenaires sociaux et associations engagées auprès des personnes en difficulté. Ils prévoient aussi le développement, sous la responsabilité des partenaires sociaux, du dialogue au niveau des territoires, là où vivent et travaillent les populations. Le but de ce dialogue est de mettre en place, à l'échelle du bassin d'emploi, des projets conciliant développement économique et insertion sociale et professionnelle. N'est-ce pas le meilleur moyen de garantir le dynamisme d'un territoire que de permettre à toutes ses forces vives d'y apporter leur contribution ?

Du côté des institutions, un chef de file doit exister, qui puisse provoquer le dialogue au niveau territorial lorsque celui-ci fait défaut, et assurer la cohérence

des actions institutionnelles par exemple entre ANPE, missions locales et services RMI. Il nous est apparu que ce rôle de chef de file devait être attribué au niveau du bassin d'emploi et qu'il pourrait donc être confié aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans le cadre de la décentralisation.

Constatant que l'absence de qualification est pratiquement devenue un obstacle à l'accès à tout emploi, nous renouvelons la demande, déjà exprimée par le CES dans ses avis précédents, de mise en place, pour les jeunes comme pour les adultes de plus de 25 ans, de parcours qualifiants vers l'emploi. Pour accroître au maximum les chances de succès, ces parcours doivent assurer une rémunération stable, avoir une durée souple : est-il plus coûteux de chercher à adapter les dispositifs aux personnes ou bien de laisser ces dernières errer de dispositif en dispositif ? C'est en ce sens que nous proposons des améliorations du contrat d'apprentissage et du contrat de qualification adulte. Pour les mêmes raisons, si nous relevons, dans le projet de Revenu minimum d'activité du gouvernement, l'importance de proposer un travail aux bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans, il nous semble essentiel que les rigidités de la mesure envisagée soient remises en cause. Surtout des garanties devront être prises pour s'assurer que des emplois déjà précaires ne seront pas remplacés par des contrats RMA beaucoup moins coûteux. Ce risque a été largement constaté avec les contrats emploi solidarité. Il importe cette fois d'en tirer les enseignements.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique joue un rôle essentiel. Il est souvent un amont incontournable, permettant ensuite à des entreprises de disposer d'une main d'œuvre formée. Mais lui aussi souffre de rigidités réglementaires et d'une grande fragilité financière, encore accrue ces derniers mois, ce qui a absorbé toute l'énergie de beaucoup de structures et a déjà fait disparaître certaines d'entre elles. Nous demandons que cette évolution soit résolument inversée.

Enfin, comme dans le domaine du logement, le droit à un parcours qualifiant ne doit en aucun cas devenir un passage obligé. Nos propositions privilégient, chaque fois que c'est possible, l'accès direct à un emploi de droit commun. C'est pourquoi elles mettent l'accent sur le développement de toutes les démarches qui cherchent à rapprocher l'offre et la demande d'emploi. C'est le cas des nouvelles méthodes de recrutement fondées, non sur le curriculum vitae ou l'entretien d'embauche, mais sur l'évaluation des candidats mis en situation d'effectuer le travail demandé. C'est le cas aussi des efforts faits par certaines entreprises et leur personnel, pour adapter les postes de travail aux personnes recrutées.

L'absence d'un travail suffisamment stable ou rémunérateur conduit encore beaucoup de personnes et familles dans des situations financières très difficiles. Nous l'avons constaté la semaine dernière dans le cadre de l'avis de madame Crosemarie. Je n'y reviens pas.

En matière de ressources et pour assurer leur régularité, nous avons travaillé nos propositions en visant la simplification, une plus grande justice et une incitation à la reprise du travail. En voici deux exemples :

Il s'agit tout d'abord de mettre en œuvre le principe selon lequel toute heure travaillée doit apporter un supplément de revenu. Actuellement si vous reprenez un travail de deux jours par semaine, au bout d'un an, vous n'avez plus aucun intérêt financier à travailler. C'est pourquoi nous proposons une allocation compensatrice de revenu versée à la personne. Elle diminuerait à mesure que le salaire mensuel croît, et s'annulerait lorsque ce salaire atteint le niveau du SMIC mensuel. Inspirée d'une proposition faite par Roger Godino, cette allocation est la manière la plus simple et la plus juste de mettre en œuvre le principe énoncé. Mais elle n'est pas sans risque. Le principal est qu'elle peut encourager le développement du temps partiel contraint puisqu'elle le rémunère mieux. C'est pourquoi l'avis propose que sa mise en place s'accompagne d'une négociation entre les partenaires sociaux sur les conditions d'une sortie du dispositif.

La seconde proposition consiste à attribuer le RMI à la personne et non plus à la famille, mais en tenant compte des revenus du ménage. Le principe de versement des mêmes allocations familiales pour tout enfant, auquel les mouvements familiaux sont tellement attachés, serait enfin respecté. Les solidarités familiales pourraient s'exercer indépendamment de l'attribution de prestations et l'incitation à la reprise du travail serait plus forte pour les ménages sans emploi.

Ces deux propositions mettraient fin à des dispositifs qui laissent penser que les personnes ne veulent pas travailler et qui créent des frustrations parmi celles qui ont une situation à peine plus enviable.

En tout état de cause, le RMI, avec lequel on ne peut objectivement pas vivre, doit absolument rester un droit. C'est pourquoi nous avons exprimé notre désaccord, concernant le projet de décentralisation complète du RMI qui donne tous les pouvoirs aux conseils généraux avec très peu de moyens de recours pour les intéressés. Il risque d'aboutir, dans certains départements préoccupés par les nouvelles charges pesant sur leur budget, à des exigences à l'égard des allocataires inadaptées à leur situation, qui conduiront à la suspension de l'allocation. Lorsqu'un droit fondamental est en jeu, l'Etat doit garder le rôle de garant.

Nous restons enfin très préoccupés par la situation financière des jeunes que le Conseil a étudié de manière approfondie dans le rapport d'Hubert Brin. Ceux-ci ne doivent pas être abandonnés à un revenu d'assistance qui les laisserait sans perspective d'insertion. Pour eux, le droit à un parcours qualifiant vers l'emploi accompagné d'une rémunération stable, que nous avons évoqué précédemment, revêt toute son importance. Pour tenir compte du fait que certains jeunes n'ont même pas les moyens de faire les démarches préalables à l'engagement dans un tel parcours nous reprenons notre proposition, formulée en 1995, de mise en place d'une allocation de recherche de premier emploi pour les jeunes.

Au cours des auditions et dans les visites sur le terrain nous avons été frappés par le manque d'information des personnes voire par leur désinformation. Nous avons néanmoins relevé des progrès importants de la part d'organismes sociaux qui, au nom de leur mission de service public, se mobilisent. Mais nous pensons que dans ce domaine, beaucoup reste à faire, tant au niveau de la recherche du contact avec les personnes qui ne font plus de démarches, qu'au niveau d'une information simple et accessible sur les droits. Nos propositions en ce domaine ne sont pas coûteuses mais se situent plutôt au plan des comportements et des manières de faire.

Dans le domaine de l'accès à la justice il faut constater que les conditions d'une justice équitable ne sont pas toujours réunies, ce qui est d'autant plus grave lorsque des droits fondamentaux sont en jeu. Des progrès sont indispensables, qui passent par une nette augmentation des barèmes de l'aide juridictionnelle et par la formation des magistrats et des avocats.

La santé est, comme nous l'avons évoqué précédemment, le domaine dans lequel les plus grands progrès ont été réalisés ces dernières années, avec la mise en place de la Couverture maladie universelle. Il reste à lisser les effets de seuil pour la rendre accessible aux ménages dont les revenus sont juste au-dessus du plafond.

Par ailleurs, l'accès aux soins pour les personnes étrangères en situation irrégulière se situe au niveau d'une exigence éthique et de santé publique. Il nous semble qu'elle doit être dissociée de considérations relatives au contrôle des flux migratoires. Aussi, nous proposons de réfléchir à une fusion de l'Aide médicale état au profit d'une CMU élargie. Nous n'ignorons pas que des orientations gouvernementales très différentes sont aujourd'hui envisagées, mais les raisons qui les motivent et les sommes en jeu, justifient-elles de pénaliser l'ensemble des bénéficiaires de l'AME dans leur accès aux soins ?

Les Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins ont contribué au développement d'une dynamique en matière de promotion de la santé, même si beaucoup reste à faire. Ils ont aussi favorisé l'innovation indispensable dans ce domaine. Mais leur action est aujourd'hui remise en cause par des baisses très importantes de crédit. Nous estimons au contraire essentiel d'inverser ces décisions par un financement accru.

Concernant l'éducation nous nous référons directement au récent rapport de Claude Azéma « favoriser la réussite scolaire ». Nous insistons sur la mise en situation de réussite des élèves qui sont souvent malmenés lorsqu'ils n'entrent pas dans les normes. Pourquoi, par exemple, ne pas évaluer les enseignants sur leur capacité à faire progresser chaque élève ? Si le lien avec les parents se révèle une clé de la réussite scolaire, nous mesurons qu'il représente un défi lorsque les parents ont eux-mêmes vécu de grandes difficultés scolaires. Aussi pour développer ce partenariat, oser innover, les enseignants ont besoin d'une formation initiale et continue à la rencontre de la précarité et de la grande pauvreté. Cette exigence de formation, prévue par la loi d'orientation de juillet 1998 mais toujours pas généralisée, concerne d'ailleurs l'ensemble des professionnels en contact avec les personnes en grande précarité, et en particulier les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les personnels des services publics, les magistrats, les policiers. Une forte impulsion doit être donnée sur ce plan. Là aussi il s'agit plus de volonté d'agir que de coûts supplémentaires.

Que dire de la lutte contre l'illettrisme, maintes fois affichée comme priorité nationale et qui fait l'objet également de gels de crédits. Nous pensons qu'il faut prendre la mesure du fait qu'une personne ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture ne peut pratiquement plus trouver d'emploi ni tout simplement rester citoyenne à part entière.

S'il est un domaine où la réflexion a beaucoup progressé au cours des dernières années, c'est celui du respect du droit à la vie familiale pour les familles concernées par la protection de l'enfance. Pour la première fois, dans le cadre du rapport Naves-Cathala le point de vue des parents concernés a été officiellement pris en compte. Ils ont exprimé leur souffrance immense face au placement de leurs enfants, la nécessité de développer beaucoup plus les soutiens aux parents est apparue. Une impulsion politique a été donnée en 2001, visant à diminuer radicalement le nombre de placements. Malheureusement son impact se fait attendre, le nombre de placements judiciaires ne diminuant pas. Ce sont des sommes considérables qui restent consacrées à l'accueil des enfants placés : 150 000 enfants sont aujourd'hui concernés et un placement d'enfant coûte 128 euros à la journée en institution et 43 euros en famille d'accueil. Nous proposons que ces fonds soient le plus possible réorientés vers une véritable politique de

prévention et de promotion familiale, moins coûteuse car s'appuyant sur les capacités des parents, et surtout plus humaine et porteuse d'avenir.

J'en terminerai par la culture qui, loin d'être superflue, joue un rôle essentiel contre l'exclusion. Elle répond à une aspiration profonde de l'homme : à la beauté, à l'expression, à la connaissance de soi, à l'ouverture au monde. Combien de personnes, confrontées à un quotidien difficile ont retrouvé un dynamisme, une confiance dans l'avenir et des forces pour se battre, parce qu'ont été réunies les conditions de leur participation à un atelier de peinture, de théâtre ou de chant, parce qu'elles ont pu vivre un premier temps de vacances loin de leurs soucis... ? Pourtant les actions destinées à favoriser l'accès de tous à la culture demeurent trop peu nombreuses. Aussi, nous demandons qu'une priorité soit donnée, dans les financements publics, au développement des petits équipements culturels de proximité et aux actions culturelles en extérieur, au plus près des lieux d'habitation. Plus largement, nous demandons que soit engagée une réflexion approfondie visant à aboutir à une politique forte, cohérente et pérenne, d'accès de tous à la culture que Geneviève de Gaulle Anthonioz définissait ainsi : « *la culture, c'est la conscience que l'homme a de son destin* ».

Le projet d'avis de la Section des affaires sociales que nous venons de résumer porte une ambition, il indique le chemin à parcourir pour répondre à l'objectif de faire entrer dans la cité ceux qui demeurent à l'écart parce que les droits fondamentaux leur restent inaccessibles. Madame la Ministre, c'est tout le sens de l'avis que nous remettons, à travers vous, au Gouvernement avant que celui-ci ne transmette à Bruxelles, son plan d'action pour l'inclusion sociale pour les années 2003-2005. Nous espérons vivement que l'ensemble du Gouvernement va s'en inspirer. Nos propositions s'accompagnent, vous l'avez compris, de la volonté, des membres et organisations représentées dans notre assemblée, de se mobiliser, c'est une réelle source d'espoir. Nous avons indiqué des priorités : en tout premier lieu le logement, également l'insertion sociale et professionnelle avec l'engagement des partenaires sociaux d'y contribuer, et, un travail en profondeur à engager dans le domaine de la culture. Notre souci est surtout que la recherche de cohérence de nos propositions soit reprise dès maintenant, de manière à cesser d'ajouter de la complexité et des mesures spécifiques qui créent inévitablement de la division sociale et renforce les préjugés. Notre attente est qu'un réel pilotage des politiques concernées soit entrepris, en particulier dans le cadre du Comité interministériel sous la responsabilité du Premier Ministre. Les plus pauvres sont des personnes humaines comme tout le monde, puissions-nous, avec leur appui, réussir à « mettre un terme à la grande pauvreté » en devenant pleinement une démocratie où chacun occupe une place et est attendu.